



Huitième vague de labellisation E3D

publié le 06/01/2023

Descriptif :

Candidatez à la labellisation E3D jusqu'au 3 mars 2023.

Ecole, Établissement, Territoire en Démarche de Développement Durable

Sommaire :

- Labellisation E3D
- Candidater
- Modalités

L'académie de Poitiers lance la 8ème vague de la labellisation E3D, une démarche qualité pour reconnaître les actions, les projets et les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche globale pour le développement durable. Cette vague, conformément à la [circulaire "Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030"](#) publiée au BOEN n°36 du 24 septembre 2020, peut déboucher à **la labellisation des écoles, des établissements** et aussi des **territoires éducatifs**.

● Labellisation E3D

- ▶ A l'issue de la 7ème vague de labellisation E3D, l'académie avait décernée 245 labels à 205 écoles et des établissements scolaires et 7 territoires éducatifs.
- ▶ Cette labellisation E3D est une démarche qualité qui doit permettre de valoriser, promouvoir, partager de les démarches globales pour un développement durable dans les écoles, les établissements scolaires et les territoires éducatifs (réseaux écoles-collège, d'éducation prioritaire, ECLORE, cité scolaire, circonscription).

Cette labellisation est une reconnaissance pour les équipes éducatives et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif et collaboratif au sein de l'école, de l'établissement ou d'un territoire éducatif, et aussi le travail partenarial avec des acteurs du territoire : élus, associations, acteurs privés.

Cette démarche s'inscrit dans les quatre parcours éducatifs, notamment dans le parcours citoyen et aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

 [Cahier des charges à la labellisation E3D](#) (PDF de 428.6 ko)
école, établissement, territoire éducatif

● Candidater

Les écoles, les établissements du second degré, des territoires éducatifs peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en oeuvre en remplissant le dossier de candidature.

- ▶ Les écoles désirant candidater à la labellisation se rapprocheront du correspondant EDD départemental et informeront de cette démarche l'IEN de la circonscription.
- ▶ Dans le cas d'un EPLE, le chef d'établissement s'engage à mobiliser solidairement tous les usagers de l'établissement, autour d'objectifs clairement définis et sur des actions fédératrices évaluables et s'inscrivant dans la durée.
- ▶ Les pilotes de réseaux (écoles-collèges, REP/REP+, ECLORE, cités scolaires, circonscriptions) prendront contact avec les référents départementaux et académiques.

● Modalités

Les dossiers de candidature devront être :

- complétés numériquement
- déposés informatiquement pour le **3 mars 2023** sur l'[espace dédié](#) .

Les candidatures à la labellisation E3D seront évaluées selon les critères de l'échelle descriptive globale suivante :

Tout dossier manuscrit ou photographié ne sera pas recevable. La candidature doit être exploitable informatiquement, sous version word ou pdf.